



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
TISSEO VOYAGEURS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026
CENT HUITIEME SEANCE**



RESOLUTION 2.7 – Attribution et autorisation de signer la concession de services relative à l'exploitation des régies publicitaires de TISSEO VOYAGEURS – Périmètre métro à conclure avec METROBUS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre Juin à huit heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial TISSEO Voyageurs se sont réunis sous la présidence de Monsieur Emilion ESNAULT, au siège de Toulouse Métropole, sur convocations en date du 17 Juin 2026.

TOULOUSE METROPOLE

- M. Gérard ANDRE
- M. Aurélien ANDREU-SEIGNE
- M. Maxime BOYER
- M. Gaëtan COGNARD
- Mme Julie ESCUDIE
- M. Emilion ESNAULT
- Mme Karine TRAVAIL-MICHELET

Empêchés d'assister à la séance :

- M. Gil BEZERRA, excusé, donne pouvoir à M. Aurélien ANDREU-SEIGNE
- M. Jean-Jacques BOLZAN, excusé, donne pouvoir à M. Gérard ANDRE
- M. Grégoire CARNEIRO, excusé, donne pouvoir à M. Emilion ESNAULT

Reçu de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL

- M. Laurent CHERUBIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN

- M. Thierry SUAUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND OUEST TOULOUSAIN

- M. Etienne CARDEILHAC- PUGENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

- M. Patrice SEMPERBONI

REPRESENTANTS DES SALARIES

- M. Cyril BISIAUX

- M. Didier GROS

ETAIENT EGALEMENT INVITES :

M. Thierry WISCHNEWSKI	Directeur Général de TISSEO Voyageurs
M. Ludovic AUMARD	Agent Comptable de TISSEO Voyageurs
Mme Marine GARNIER	Directrice Juridique, Achats et Logistique de TISSEO Voyageurs
M. Eric ARDOUIN	Directeur Général des Services de Toulouse (absent)
M. Jean-Michel LATTES	Président de Tisséo Collectivités (SMTC) (absent)
M. Antoine BOUVET	Directeur Général des Services de Tisséo Collectivités (absent)
Noémie VUAILLAT	Directrice Pilotage et Attractivité du Réseau de Tisséo Collectivités

Après avoir constaté que 12 Administrateurs étaient présents et 3 représentés en début de séance, Monsieur Emilion ESNAULT indique que les conditions de quorum sont réunies, le Conseil d'Administration peut valablement statuer.

M. Etienne CARDEILHAC- PUGENS est arrivé à 8h44, après le vote de la résolution 2.1 relative à la présentation du rapport annuel d'activité 2025 de l'EPIC TISSEO voyageurs, portant ainsi le nombre d'Administrateurs présents ou représentés à 16.

[...]

Monsieur Emilion ESNAULT demande à ce qu'un secrétaire de séance, choisi par les membres élus, soit désigné.

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance Patrice SEMPERBONI.

[...]

Monsieur Emilion ESNAULT indique qu'il peut être procédé au déroulement de séance

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026



Une concession de service relative à l'exploitation de mobiliers urbains pour TISSEO Voyageurs a été lancée en application des dispositions du Code de la commande publique relatives aux concessions.

L'exploitation des mobiliers urbains de TISSEO Voyageurs a fait l'objet d'une décomposition en 2 lots :

- Lot n° 1 : Exploitation des espaces publicitaires matériels roulants
- Lot n° 2 : Exploitation des espaces publicitaires du périmètre métro

Le concessionnaire va exploiter le service conformément au contrat. Il est autorisé à percevoir directement les recettes perçues des annonceurs. Il exploite le service à ses risques et périls. TISSEO Voyageurs conserve le contrôle de l'exécution du service et peut exiger à cette fin la communication de tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

Cette exploitation ne doit en aucune manière porter atteinte à l'exploitation et à la gestion du service public de transports urbains de l'agglomération de Toulouse par TISSEO Voyageurs.

L'exploitation que le concessionnaire est chargé d'assurer, comprend notamment l'ensemble des opérations suivantes :

- La prospection de la clientèle,
- L'établissement et la passation des engagements de publicité souscrits par les annonceurs,
- L'établissement des tarifs,
- L'exécution des engagements : fabrication, pose, entretien, dépose de la publicité,
- La facturation et le recouvrement des créances correspondantes.

Le périmètre du lot n° 2 concerne le périmètre métro. Ce lot comprend l'exploitation des supports publicitaires équipant le métro de Toulouse ainsi que la réalisation d'opérations publicitaires hors media dans l'enceinte du métro.

La concession est conclue pour une période de 5 ans à compter du 01/01/2027, renouvelable deux fois pour deux périodes d'un an.

Pour le lot n° 2, le chiffres d'affaires estimé sur la période 2027 à 2033 est de 19 millions d'euros.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27/11/2025.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026



La date limite de remise des plis était fixée au 9/02/2026 à 12h00. Deux candidats ont remis une candidature : CITYZ MEDIA MOBILITES et METROBUS.

La commission de concession réunie le 25/02/2026 a donné un avis favorable sur les candidatures, a autorisé l'analyse des offres déposées et autorisé l'engagement de négociations conformément aux dispositions du règlement de la consultation.

En date du 17/06/2026, la commission de concession a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 2 à la société METROBUS.

Les rapports de la commission présentant notamment la liste des candidats, l'analyse des propositions ainsi que les motifs du choix du candidat retenu et l'économie générale du contrat sont annexés à la présente résolution.

A l'issue de la procédure, il a donc été décidé de retenir l'offre de la société METROBUS qui assurera l'exploitation des espaces publicitaires du périmètre métro pour la durée de la concession.

Les chiffres d'affaires prévisionnels du candidat retenu sont les suivants :

CA prévisionnels du candidat en € HT**	Période ferme					Reconduction 1	Reconduction 2
	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Média Métro (location+pose+ frais technique)	3 139 750 €	3 744 600 €	3 745 100 €	3 874 100 €	4 003 100 €	4 067 600 €	4 132 100 €
Hors Média Métro (droit d'assile)	350 000 €	480 000 €	350 000 €	500 000 €	360 000 €	500 000 €	450 000 €
Total annuel	3 489 750 €	4 224 600 €	4 095 100 €	4 374 100 €	4 363 100 €	4 567 600 €	4 582 100 €
Total CA Tranche ferme et reconductions	29 696 350 €						

**hors frais de fabrication ad non précisés

Le concessionnaire verse à TISSEO Voyageurs une redevance annuelle calculée sur la base de pourcentages des recettes réalisées par le concessionnaire au titre de la commercialisation des mobiliers urbains. Les taux de redevance annuelle sont fermes pour la durée de la concession.

Taux de redevance en %	Période ferme					Reconduction 1	Reconduction 2
	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Média Métro	60%	62%	62%	62%	62%	62%	62%
Hors Média Métro	60%	62%	62%	62%	62%	62%	62%
Moyenne par année	60%	62%	62%	62%	62%	62%	62%

Le concessionnaire s'engage à garantir à TISSEO Voyageurs une redevance minimale annuelle :

Revenu minimum garanti en € HT	Période ferme					Reconduction 1	Reconduction 2
	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Média Métro	1 690 000 €	2 350 000 €	2 390 000 €	2 510 000 €	2 600 000 €	2 650 000 €	2 760 000 €
Hors Média Métro	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Total annuel	1 890 000 €	2 550 000 €	2 590 000 €	2 710 000 €	2 800 000 €	2 850 000 €	2 960 000 €
Total RMG Tranche ferme et reconductions	18 350 000 €						

Acquiescement en 2026
031-520007076-20260702-RESOL 2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026



Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial s'ils ont des observations.

Monsieur le Président soumet la présente résolution au vote des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial.

Monsieur le Président précise que cette approbation doit être faite à la majorité des suffrages exprimés.

En cas d'égalité de suffrages, la voix du Président est prépondérante.

Il est procédé au vote.

RESOLUTION N° 2.7 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **Approuve le choix de la société METROBUS comme concessionnaire de service pour l'exploitation des régies publicitaires de TISSEO Voyageurs – Lot n° 2 : Exploitation des espaces publicitaires du périmètre métro ;**
- **Autorise le Directeur Général à signer le contrat de concession C260049 relatif à l'exploitation des régies publicitaires de TISSEO Voyageurs – Lot n° 2 : Exploitation des espaces publicitaires périmètre métro avec la société METROBUS, et à signer le cas échéant les avenants ;**
- **Autorise le Directeur Général à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement de la concession, y compris la résiliation.**

CETTE RESOLUTION A OBTENU :

- Nombre de votants : 13 présents et 3 représentés
16 voix « POUR »
0 voix « CONTRE »
0 voix « ABSTENTION »

Accusé de réception en préfecture 031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Monsieur Emilion ESNAULT

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026



ANNEXE

Rapport d'analyse

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

**CONCESSION DE SERVICE
EXPLOITATION DES MOBILIERS URBAINS DE TISSEO VOYAGEURS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24/06/2026

1 – Liste des Entreprises admises à présenter une offre

Rapport d'analyse des candidatures

Procès-verbal de la Commission concessions du 25/02/2026

2- Analyse des offres et motifs du choix

Rapport d'analyse des offres

Procès-verbal (avis) de la Commission concessions du 17/06/2026

3 – Economie générale du contrat

ANALYSE DES CANDIDATURES

Concession de service relative à l'exploitation des
régies publicitaires de TISSEO Voyageurs

Documents demandés	CANDIDATS		
	1	2	3
	06/02/2026 à 8h10 Dépôt annulé et remplacé	06/02/2026 à 17h51	8/02/2026 à 8h23
	METROBUS	CITYZ MEDIA MOBILITES	METROBUS
		SAS créée en octobre 2025 Filiale détenue à 100% par CITYZ MEDIA exclusivement dédiée à la publicité dans les transports	SA
		Immeuble Well West, 24-26 Quai Alphonse le Gallo 92100 Boulogne Billancourt	30 Cours de l'Île Seguin Tours Horizon, 92100 Boulogne-Billancourt
		gocm@cityzmedia.fr	franck.barbier@mediatransports.com
		Tel : 01 41 86 45 30	Tel : 06 10 18 81 46
SIRET : 992 687 087 00021			SIRET : 327 096 426 00157
SITUATION JURIDIQUE			
Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants		DC1 - S'appuie sur les capacités de CITYZ MEDIA	DC1
Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes à engager la société ;		Didier QUILLÔT	Valérie DECAMP
En cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants ;		Sans objet	Sans objet
Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11 du Code de la commande publique; (Article R3123-16 1° CCP)		DC1	DC1
Une déclaration sur l'honneur attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts (Article R3123-16 2° CCP) ;		DC1	DC1
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire		NON	NON
L'attestation sur l'honneur « entité russe » visant à s'assurer du respect du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 ;		OUI	OUI
CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE			
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 exercices disponibles		CMM a été créée en octobre 2025 et n'a pas de CA S'appuie sur le CA de la maison mère CITYZ MEDIA CA CITYZ MEDIA : 2022 = 5 740 778€ dont 2% des prestations objet du marché 2023 = 748 513€ dont 2% des prestations objet du marché 2024 = 379 092€ dont 0,1% des prestations objet du marché	2022 = 41 037 000€ dont 58,2% des prestations objet du marché 2023 = 36 520 000€ dont 59,1% des prestations objet du marché 2024 = 39 886 000€ dont 58,6% des prestations objet du marché
Bilans ou extraits de bilans pour les 3 dernières années faisant apparaître le compte d'exploitation et permettant le calcul des éléments suivants : liquidité générale, liquidité immédiate, autonomie financière BFR/CA, marge nette (rentabilité commerciale), ROE, ROA		Pas de bilans pour CMM Bilans fournis pour CLEAR CHANNEL France 2022 - 2023 et 2024	Bilans fournis pour METROBUS 2022 - 2023 et 2024
Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents		MSIG EUROPE	AIG EUROPE
CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE			
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour les 3 dernières années		CMM créée en 2025 Effectif 2025 = 4 - Pas d'encadrement Effectifs CITYZ MEDIA : 2023 = 781 dont 21% de cadres 2024 = 774 dont 21% de cadres 2025 = 754 dont 22% de cadres	2023 = 98 dont 25,5% de cadres 2024 = 124 dont 20,9% de cadres 2025 = 135 dont 18,5% de cadres
Liste des principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et destinataire		Les certificats de capacités CITYZ MEDIA (CLEAR CHANNEL) fournis sont un peu datés (2011/2020). Mais CITYZ détaille des références plus récentes (2023/2025) avec notamment Ville de Lille (mobiliers urbains), TISSEO VOYAGEURS, Montpellier Méditerranée Métropole (abribus), Ville de Lorient (mobiliers urbains), Rennes Métropole, Ville de Paris	Le candidat présente plusieurs références cleinst avec notamment : RATP (depuis 1949), RTM (depuis 1978), Keolis Lille (depuis 2020), CTS Strasbourg (depuis 2006), Régie Ligne Azur (depuis 2014)
Dossier de candidature		Dossier complet	Dossier complet
Commentaires et observations sur la candidature présentée		CITYZ MEDIA a récemment créée la filiale CITYZ MEDIA MOBILITY et s'appuie sur CITYZ MEDIA pour justifier des capacités nécessaires La candidature du candidat est complète et conforme aux éléments demandés. Il dispose des compétences et des capacités nécessaires pour répondre de manière pertinente aux besoins exprimés.	La candidature du candidat est complète et conforme aux éléments demandés. Il dispose des compétences et des capacités nécessaires pour répondre de manière pertinente aux besoins exprimés.
DECISION SUR LA CANDIDATURE		Admise	Admise

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026



PROCES VERBAL DE LA COMMISSION CONCESSIONS

Date de la réunion : 25/02/2026 / Avis de la Commission Concessions

MEMBRES DE LA COMMISSION		
Prénom - Nom	Qualité	Présence
Thierry WISCHNEWSKI	Président de la commission	P.
Serge JOP	Titulaire délibératif	P.
Gérard ANDRE	Titulaire délibératif	P.
Vincent TERRAIL NOVES	Titulaire délibératif	
Christophe LUBAC	Titulaire délibératif	
Karine TRAVAIL MICHELET	Suppléant délibératif	
Sacha BRIAND	Suppléant délibératif	
Jean-Jacques BOLZAN	Suppléant délibératif	P. à distance
Thierry SUAUD	Suppléant délibératif	
Nina OCHOA	Suppléant délibératif	
MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE		
Prénom - Nom	Qualité	Présence
Ludovic AUMARD	Comptable Public	P.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

ANALYSE DES CANDIDATURES

Les candidatures suivantes ont été déposées :

Lot		CITYZ MEDIA MOBILITES	METROBUS	Total par lot
1	Périmètre matériels roulants	X	X	2
2	Périmètre métro	X	X	2
Nombre de lots / fournisseur		2	2	4

Pour chacun des lots, les candidatures sont complètes. Il est procédé à un examen des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

⇒ Voir grille d'analyse des candidatures en pièce jointe

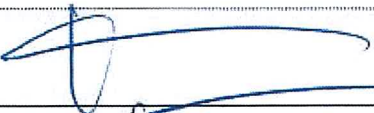
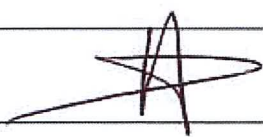
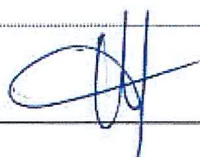
Synthèse candidatures :

Candidats	Lots	Conclusion
CITYZ MEDIA MOBILITES	1 & 2	CITYZ MEDIA a récemment créée la filiale CITYZ MEDIA MOBILITY et s'appuie sur CITYZ MEDIA pour justifier des capacités nécessaires La candidature du candidat est complète et conforme aux éléments demandés. Il dispose des compétences et des capacités nécessaires pour répondre de manière pertinente aux besoins exprimés.
METROBUS	1 & 2	La candidature du candidat est complète et conforme aux éléments demandés. Il dispose des compétences et des capacités nécessaires pour répondre de manière pertinente aux besoins exprimés.

La commission donne un avis favorable à la poursuite de la procédure avec les 2 candidats sur les 2 lots.
Pour chaque lot, les offres des candidats seront analysées et des négociations pourront être engagées avec les candidats admis dans les conditions définies au règlement de la consultation.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

SIGNATURES

MEMBRES DE LA COMMISSION	SIGNATURES
Thierry WISCHNEWSKI	
Serge JOP	
Gérard ANDRE	
Vincent TERRAIL NOVES	
Christophe LUBAC	
Karine TRAVAIL MICHELET	
Sacha BRIAND	
Jean-Jacques BOLZAN	<i>A distance</i>
Thierry SUAUD	
Nina OCHOA	
MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE	SIGNATURES
Ludovic AUMARD	

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Concessions de service relative à l'exploitation des régies publicitaires de TISSEO Voyageurs

I. Objet de la consultation

Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet de confier, par voie de concessions de service, l'exploitation des régies publicitaires de TISSEO Voyageurs sur le matériel roulant et dans le métro.

La concession est allotie en 2 lots :

- Lot n°1 : Exploitation des espaces publicitaires matériels roulants

Ce lot comprend l'exploitation des supports publicitaires sur les bus, les rames de tram ainsi que la réalisation d'opérations événementielles sur le périmètre bus, parcs relais bus et tramway (stations du tram, parc-relais tramway...).

- Lot n°2 : Exploitation des espaces publicitaires du périmètre métro

Ce lot comprend l'exploitation des supports publicitaires équipant le métro de Toulouse ainsi que la réalisation d'opérations publicitaires hors media dans l'enceinte du métro.

Pour chaque lot, le concessionnaire exploite le service conformément au contrat. Il est autorisé à percevoir directement les recettes perçues des annonceurs. Le concessionnaire se voit transférer un risque lié à l'exploitation du service. TISSEO Voyageurs conserve le contrôle de l'exécution du service et peut exiger à cette fin la communication de tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

Le concessionnaire s'engage sur un taux de redevance annuelle et sur un montant de redevance minimal garantie (RMG). Lorsque le montant de la redevance variable est inférieur au montant de la RMG, c'est la RMG qui est applicable.

Titulaires actuels :

- Matériels roulants : METROBUS
- Métro : CITYZ MEDIA (CLEAR CHANNEL)

Montants estimés de la concession :

Pour le lot n°1 :

Chiffre d'affaires du concessionnaire estimé à 16M€ sur la période 2027 /2033

Redevance estimée : 9.5M€ sur la durée totale

Pour le lot n°2 :

Chiffre d'affaires du concessionnaire estimé à 19M€ sur la période 2027 /2033

Redevance estimée : 10M€ sur la durée totale

Durée de la concession :

La concession est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1/01/2027. La concession est renouvelable 2 fois pour des périodes de 1 an par tacite reconduction.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Caractéristiques Essentielles	
Procédure	Concession de service - Articles R3111-1 et suivants du Code de la Commande Publique - supérieure aux seuils européens
Textes Applicables	Code de la Commande Publique - Concessions
Allotissement	Lot n°1 : Périmètre matériels roulants Lot n°2 : Périmètre Métro

II. Déroulement de la consultation

<u>Date d'envoi de l'Avis de Publicité :</u> 27/11/2025	Publication : ☒ BOAMP ☒ JOUE ☒ Presse Spécialisée (LSA) ☒ Plateforme de dématérialisation																				
<u>Date limite de remise des plis :</u> 09/02/2026 à 12h00																					
<u>Liste des entreprises ayant remis un pli :</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Lot</th><th>CITYZ MEDIA MOBILITES</th><th>METROBUS</th><th>Total par lot</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>Périmètre matériels roulants</td><td>X</td><td>X</td><td>2</td></tr> <tr> <td>2</td><td>Périmètre métro</td><td>X</td><td>X</td><td>2</td></tr> <tr> <td></td><td>Nombre de lots / fournisseur</td><td>2</td><td>2</td><td>4</td></tr> </tbody> </table>		Lot		CITYZ MEDIA MOBILITES	METROBUS	Total par lot	1	Périmètre matériels roulants	X	X	2	2	Périmètre métro	X	X	2		Nombre de lots / fournisseur	2	2	4
Lot		CITYZ MEDIA MOBILITES	METROBUS	Total par lot																	
1	Périmètre matériels roulants	X	X	2																	
2	Périmètre métro	X	X	2																	
	Nombre de lots / fournisseur	2	2	4																	

Pour chaque lot, la Commission Concessions en date du 25/02/2026 a donné un avis favorable sur les candidatures, a autorisé l'analyse des offres déposées et autorisé l'engagement de négociations conformément aux dispositions du règlement de la consultation.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

III. Critères et jugement de offres

En application des articles R3124-4 à R3124-6 du Code la Commande Publique, les critères retenus pour le jugement des offres sont hiérarchisés par ordre décroissant d'importance de la manière suivante :

Lot n°1 : Matériels Roulants	Pondérations
1. REDEVANCES 1.1 Taux de redevances annuels par supports 1.2 Redevances minimales Garanties (RMG) par supports Ce critère sera analysé au regard du tableau des redevances et de chiffre d'affaires.	60% 20% 40%
2. VALEUR TECHNIQUE 2.1 Organisation mise en place pour assurer la commercialisation 2.2 Actions proposées pour développer le CA et les propositions de nouveaux médias, dans le respect de l'environnement actuel de TISSEO Voyageurs caractérisé, entre autres, par ses spécificités architecturales, etc. 2.3 Organisation technique pour assurer la pose, la dépose, la maintenance, l'entretien et la propreté des supports mis à disposition Ce critère sera analysé au regard du mémoire technique du candidat et du tableau de CA prévisionnels.	40% 5% 25% 10%

Lot n°2 : Périmètre Métro	Pondérations
1. REDEVANCES 1.1 Taux de redevances annuels par supports 1.2 Redevances minimales Garanties (RMG) par supports Ce critère sera analysé au regard du tableau des redevances et de chiffre d'affaires.	60% 20% 40%
2. VALEUR TECHNIQUE 2.1 Organisation mise en place pour assurer la commercialisation 2.2 Actions proposées pour développer le CA et les propositions de nouveaux médias, dans le respect de l'environnement actuel de TISSEO Voyageurs caractérisé, entre autres, par ses spécificités architecturales, etc. 2.3 Organisation technique pour assurer la pose, la dépose, la maintenance, l'entretien et la propreté des supports mis à disposition Ce critère sera analysé au regard du mémoire technique du candidat et du tableau de CA prévisionnels.	40% 5% 30% 5%

Négociation :

En application des articles L. 3121-1, L3124-1 et R3124-1 du code de la commande publique, les offres remises dans le cadre de cette procédure seront négociées. Conformément aux dispositions de l'article R. 3124-1 du code de la commande publique, les soumissionnaires sont informés que seuls les trois soumissionnaires les mieux classés avant négociation au regard des critères de sélection des offres, seront admis en réunion de négociation.

Accusé de réception en préfecture
 031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
 Date de télétransmission : 02/07/2026
 Date de réception préfecture : 02/07/2026

ANALYSE DES OFFRES - Lot 1 Périmètre Matériels Roulants

Avant négociation :

► Voir grille d'analyse en annexe

Critères et Pondérations			CITYZ			METROBUS			
Prix	20		Taux de redevances annuels par supports		Notes	Taux de redevances annuel par supports		Notes	
			Note pondérée		18,28	Note pondérée		20,00	
	40		Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		8 808 295,00	Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		9 450 000,00	
			Note pondérée		37,28			40,00	
	Valeur technique		40	Commentaires		Note sur 20	27,00	Commentaires	
Organisation mise en place pour assurer la commercialisation	5	Points positifs		15	3,75		17	4,25	
Actions proposées pour développer le CA et les propositions de nouveaux médias, dans le respect de l'environnement actuel de TISSEO Voyageurs caractérisé, entre autres, par ses spécificités architecturales, etc.	25	Points positifs		13	16,25		16	20	
Organisation technique pour assurer la pose, la dépose, la maintenance, l'entretien et la propreté des supports mis à disposition	10	Points positifs		14	7		16	8	
Note globale / 100			82,56			92,25			
Appréciation générale de l'offre			Le candidat propose une offre financière moins intéressante. Le candidat a fait plusieurs réserves sur le contrat à voir en négociation			Le candidat présente la meilleure offre financière (taux et RMG). L'offre est satisfaisante, certains points doivent être vus lors de la négociation			
Classement			2			1			

Les 2 candidats ont participé aux négociations.

Les candidats ont demandé en séance la possibilité de proposer une offre optimisée pour les deux lots. Cette demande a été étudiée en dehors de la négociation par Tisseo Voyageurs qui a précisé que les offres seraient analysées lot par lot, comme prévu par les documents de la consultation. Les candidats ont pu proposer une offre optimisée, qui en cas d'attribution des deux lots au même candidat, sera contractualisée par une mise au point ou un avenant.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Après négociations :

►► Voir grille d'analyse en annexe

Critères et Pondérations			CITYZ			METROBUS		
					Notes			Notes
Prix	20		Taux de redevances annuels par supports		9 199 400,00 €	Taux de redevances annuel par supports		9 504 600,00 €
			Note pondérée		19,36	Note pondérée		20,00
	40		Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		10 156 000,00	Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		10 250 000,00
			Note pondérée		39,63			40,00
Valeur technique	40		Commentaires		Note sur 20 29,75	Commentaires		Note sur 20 34,75
Organisation mise en place pour assurer la commercialisation	5	Points positifs		17	4,25		17	4,25
Actions proposées pour développer le CA et les propositions de nouveaux médias, dans le respect de l'environnement actuel de TISSEO Voyageurs caractérisé, entre autres, par ses spécificités architecturales, etc.	25	Points positifs		14	17,5		18	22,5
Organisation technique pour assurer la pose, la dépose, la maintenance, l'entretien et la propreté des supports mis à disposition	10	Points positifs		16	8		16	8
Note globale / 100			88,74			94,75		
Appréciation générale de l'offre			Suite à la négociation, le candidat a revu son offre financière à la hausse mais reste moins compétitive. L'offre technique reste moins convaincante sur le critère de développement du CA			Suite à la négociation, le candidat a revu son offre à la hausse et reste la meilleure offre financière. L'offre technique répond davantage au besoin TISSEO sur le développement du CA		
Classement			2					

Proposition :**Candidat proposé pour le lot 1 :**

METROBUS s'engage sur un taux de redevance de 62% et sur un revenu minimum garanti (RMG) de 10 250 000 € sur la durée du contrat.

Si le montant de la redevance variable est inférieur au montant de la RMG, c'est la RMG qui s'applique.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

ANALYSE DES OFFRES - Lot 2 : Périmètre Métro

Avant négociation :

► Voir grille d'analyse en annexe

Critères et Pondérations			CITYZ			METROBUS				
					Notes			Notes		
Prix	20		Taux de redevances annuels par supports		10 042 500,00	Taux de redevances annuels par supports		10 670 500,00		
	40		Note pondérée		18,82	Note pondérée		20,00		
			Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		15 845 000,00	Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		16 530 000,00		
			Note pondérée		38,34			40,00		
Valeur technique	40		Commentaires		Note sur 20	25,75	Commentaires		Note sur 20	32,25
Organisation mise en place pour assurer la commercialisation	5	Points positifs		15	3,75			17	4,25	
Actions proposées pour développer le CA et les propositions de nouveaux médias, dans le respect de l'environnement actuel de TISSEO Voyageurs caractérisé, entre autres, par ses spécificités architecturales, etc.	30	Points positifs		12	18			16	24	
Organisation technique pour assurer la pose, la dépose, la maintenance, l'entretien et la propreté des supports mis à disposition	5	Points positifs		16	4			16	4	
Note globale / 100			82,92			92,25				
Appréciation générale de l'offre			Le candidat propose une offre financière moins intéressante. Le candidat a fait plusieurs réserves sur le contrat à voir en négociation			Le candidat présente la meilleure offre financière (taux et RMG). L'offre est satisfaisante, certains points doivent être vus lors de la négociation				
Classement			2			1				

Les 2 candidats ont participé aux négociations.

Les candidats ont demandé en séance la possibilité de proposer une offre optimisée pour les deux lots. Cette demande a été étudiée en dehors de la négociation par Tisseo Voyageurs qui a précisé que les offres seraient analysées lot par lot, comme prévu par les documents de la consultation. Les candidats ont pu proposer une offre optimisée, qui en cas d'attribution des deux lots au même candidat, sera contractualisée par une mise au point ou un avenant.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Après négociation :

► Voir grille d'analyse en annexe

Critères et Pondérations			CITYZ			METROBUS		
					Notes			Notes
Prix	20		Taux de redevances annuels par supports		11 096 750,00	Taux de redevances annuels par supports		11 232 000,00
			Note pondérée		19,76	Note pondérée		20,00
	40		Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		17 505 000,00	Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		18 350 000,00
			Note pondérée		38,16			40,00
Valeur technique	40		Commentaires	Note sur 20	27,75	Commentaires	Note sur 20	33,75
Organisation mise en place pour assurer la commercialisation	5	Points positifs		17	4,25		17	4,25
Actions proposées pour développer le CA et les propositions de nouveaux médias, dans le respect de l'environnement actuel de TISSEO Voyageurs caractérisé, entre autres, par ses spécificités architecturales, etc.	30	Points positifs		13	19,5		17	25,5
Organisation technique pour assurer la pose, la dépose, la maintenance, l'entretien et la propreté des supports mis à disposition	5	Points positifs		16	4		16	4
Note globale / 100			85,67			93,75		
Appréciation générale de l'offre			Suite à la négociation, le candidat a revu son offre financière à la hausse mais elle reste moins compétitive. L'offre technique reste moins convaincante sur le critère de développement du CA			Suite à la négociation, le candidat a revu son offre à la hausse et reste la meilleure offre financière. L'offre technique répond davantage au besoin TISSEO sur le développement du CA		
Classement			2			1		

Proposition :**Candidat proposé pour le lot 2 :**

METROBUS s'engage sur un taux de redevance de 60% en 2027 et 62% les autres années et sur un revenu minimum garanti (RMG) de 18 350 000 € sur la durée du contrat.

Si le montant de la redevance variable est inférieur au montant de la RMG, c'est la RMG qui s'applique.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026



PROCES VERBAL DE LA COMMISSION CONCESSIONS

Date de la réunion : 17/06/2026 / Avis de la Commission Concessions

MEMBRES DE LA COMMISSION		
Prénom - Nom	Qualité	Présence
Thierry WISCHNEWSKI	Président de la commission	P.
Gérard ANDRE	Titulaire délibératif	P. à distance
Aurélien ANDREU-SEIGNE	Titulaire délibératif	
Jean-Jacques BOLZAN	Titulaire délibératif	
Emilion ESNAULT	Titulaire délibératif	
Patrice SEMPERBONI	Titulaire délibératif	P. à distance
Gil BEZERRA	Suppléant délibératif	
Gaëtan COGNARD	Suppléant délibératif	P. à distance
Julie ESCUDIER	Suppléant délibératif	
Thierry SUAUD	Suppléant délibératif	P. à distance
Karine TRAVAIL MICHELET	Suppléant délibératif	
MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE		
Prénom - Nom	Qualité	Présence
Ludovic AUMARD	Comptable Public	P.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Avis de la Commission sur le lot 1 Matériels Roulants

⇒ Voir grilles d'analyse en pièce jointe

Avant Négociation :

Critères et Pondérations			CITYZ			METROBUS		
					Notes			Notes
Prix	20		Taux de redevances annuel par supports		8 257 000,00 €	Taux de redevances annuel par supports		9 044 700,00 €
			Note pondérée		18,28	Note pondérée		20,00
	40		Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		8 808 255,00	Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		9 450 000,00
			Note pondérée		37,28			40,00
Valeur technique	40		Commentaires	Note sur 20	27,00	Commentaires	Note sur 20	32,25
Organisation mise en place pour assurer la commercialisation	5	Points positifs		15	3,75		17	4,25
Actions proposées pour développer le CA et les propositions de nouveaux médias, dans le respect de l'environnement actuel de TISSEO Voyageurs caractérisé, entre autres, par ses spécificités architecturales, etc.	25	Points positifs		13	16,25		16	20
Organisation technique pour assurer la pose, la dépose, la maintenance, l'entretien et la propreté des supports mis à disposition	10	Points positifs		14	7		16	8
Note globale / 100			82,56			92,25		
Appréciation générale de l'offre			Le candidat propose une offre financière moins intéressante. Le candidat a fait plusieurs réserves sur le contrat à voir en négociation			Le candidat présente la meilleure offre financière (taux et RMG). L'offre est satisfaisante, certains points doivent être vus lors de la négociation		
Classement			2			1		

Après Négociation :

Critères et Pondérations			CITYZ			METROBUS		
					Notes			Notes
Prix	20		Taux de redevances annuels par supports		5 159 400,00 €	Taux de redevances annuel par supports		9 504 600,00 €
			Note pondérée		19,36	Note pondérée		20,00
	40		Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		10 155 000,00	Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		10 250 000,00
			Note pondérée		39,63			40,00
Valeur technique	40		Commentaires	Note sur 20	29,75	Commentaires	Note sur 20	34,75
Organisation mise en place pour assurer la commercialisation	5	Points positifs		17	4,25		17	4,25
Actions proposées pour développer le CA et les propositions de nouveaux médias, dans le respect de l'environnement actuel de TISSEO Voyageurs caractérisé, entre autres, par ses spécificités architecturales, etc.	25	Points positifs		14	17,5		18	22,5
Organisation technique pour assurer la pose, la dépose, la maintenance, l'entretien et la propreté des supports mis à disposition	10	Points positifs		16	3		16	3
Note globale / 100			88,74			94,75		
Appréciation générale de l'offre			Suite à la négociation, le candidat a revu son offre financière à la hausse mais reste moins compétitive. L'offre technique reste moins convaincante sur le critère de développement du CA			Suite à la négociation, le candidat a revu son offre à la hausse et reste la meilleure offre financière. L'offre technique répond davantage au besoin TISSEO sur le développement du CA		
Classement			2			1		

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

La Commission Concessions se prononce en faveur du choix de METROBUS pour le lot n°1 :

METROBUS s'engage sur un taux de redevance de 62% et sur un revenu minimum garanti (RMG) de 10 250 000 € sur la durée du contrat. Si le montant de la redevance variable est inférieur au montant de la RMG, c'est la RMG qui s'appliquera.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Avis de la Commission sur le lot 2 Métro

⇒ Voir grilles d'analyse en pièce jointe

Avant Négociation :

Critères et Pondérations			CITYZ				METROBUS			
					Notes				Notes	
Prix	20		Taux de redevances annuels par supports		10042 500,00		Taux de redevances annuels par supports		10 670 500,00	
	40		Note pondérée		18,82		Note pondérée		20,00	
			Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		15 945 000,00		Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		16 530 000,00	
			Note pondérée		38,34				40,00	
Valeur technique	40		Commentaires		Note sur 20	25,75	Commentaires		Note sur 20	32,25
Organisation mise en place pour assurer la commercialisation	5	Points positifs		15	3,75				17	4,25
Actions proposées pour développer le CA et les propositions de nouveaux médias, dans le respect de l'environnement actuel de TISSEO Voyageurs caractérisé, entre autres, par ses spécificités architecturales, etc.	30	Points positifs		12	18				16	24
Organisation technique pour assurer la pose, la dépose, la maintenance, l'entretien et la propreté des supports mis à disposition	5	Points positifs		16	4				16	4
Note globale / 100			82,92				92,25			
Appréciation générale de l'offre			Le candidat propose une offre financière moins intéressante. Le candidat a fait plusieurs réserves sur le contrat à voir en négociation				Le candidat présente la meilleure offre financière (taux et RMG). L'offre est satisfaisante, certains points doivent être vus lors de la négociation			
Classement			2				1			

Après Négociation :

Critères et Pondérations			CITYZ			METROBUS		
Prix	20		Taux de redevances annuels par supports		Notes	Taux de redevances annuels par supports		Notes
			Note pondérée		19,76	Note pondérée		20,00
	Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		17 505 000,00	Redevances minimales Garanties (RMG) par supports		18 350 000,00		
	Note pondérée		38,16			40,00		
	Commentaires		Note sur 20	27,75	Commentaires		Note sur 20	33,75
Valeur technique	40							
Organisation mise en place pour assurer la commercialisation	5	Points positifs		17	4,25		17	4,25
Actions proposées pour développer le CA et les propositions de nouveaux médias, dans le respect de l'environnement actuel de TISSEO Voyageurs caractérisé, entre autres, par ses spécificités architecturales, etc.	30	Points positifs		13	19,5		17	25,5
Organisation technique pour assurer la pose, la dépose, la maintenance, l'entretien et la propreté des supports mis à disposition	5	Points positifs		16	4		16	4
Note globale / 100			85,67			93,75		
Appréciation générale de l'offre			Suite à la négociation, le candidat a revu son offre financière à la hausse mais elle reste moins compétitive. L'offre technique reste moins convaincante sur le critère de développement du CA			Suite à la négociation, le candidat a revu son offre à la hausse et reste la meilleure offre financière. L'offre technique répond davantage au besoin TISSEO sur le développement du CA		
Classement			2			1		

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

La Commission Concessions se prononce en faveur du choix de METROBUS pour le lot n°2 :

METROBUS s'engage sur un taux de redevance de 60% en 2027 et 62% les autres années et sur un revenu minimum garanti (RMG) de 18 350 000 € sur la durée du contrat. Si le montant de la redevance variable est inférieur au montant de la RMG, c'est la RMG qui s'appliquera.

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

SIGNATURES

MEMBRES DE LA COMMISSION	SIGNATURES
Thierry WISCHNEWSKI	
Gérard ANDRE	Présent à distance
Aurélien ANDREU-SEIGNE	
Jean-Jacques BOLZAN	
Emilion ESNAULT	
Patrice SEMPERBONI	Présent à distance
Gil BEZERRA	
Gaëtan COGNARD	Présent à distance
Julie ESCUDIER	
Thierry SUAUD	Présent à distance
Karine TRAVAIL-MICHELET	
MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE	SIGNATURES
Ludovic AUMARD	

ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT

Contexte

TISSEO Voyageurs, exploitant des transports en commun à Toulouse, a lancé une procédure de concession de service (conformément aux dispositions du Code de la commande publique) pour confier l'exploitation des régies publicitaires.

L'objectif de ces concessions est d'exploiter au mieux le parc actuel, en le maintenant et en le faisant évoluer afin de développer les recettes, tout en respectant l'intégrité architecturale des sites, en s'assurant du contenu des publicités et de leur conformité notamment aux spécificités du service public et de l'intérêt général, et en valorisant le patrimoine existant et en devenir.

3- 1 - Objet du contrat

Le contrat a pour objet de confier l'exploitation des régies publicitaires de TISSEO Voyageurs sur les périmètres définis.

L'exploitation des régies publicitaires de TISSEO Voyageurs fait l'objet d'une décomposition en 2 lots :

Lot n°1 : Exploitation des espaces publicitaires matériels roulants

Lot n°2 : Exploitation des espaces publicitaires du périmètre métro

Pour chaque lot, le concessionnaire exploite le service conformément au contrat. Il est autorisé à percevoir directement les recettes perçues des annonceurs. Le concessionnaire se voit transférer un risque lié à l'exploitation du service. TISSEO Voyageurs conserve le contrôle de l'exécution du service et peut exiger à cette fin la communication de tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

Cette exploitation ne doit en aucune manière porter atteinte à l'exploitation et à la gestion du service public de transports urbains de l'agglomération de Toulouse par TISSEO Voyageurs.

L'exploitation que le concessionnaire est chargé d'assurer, comprend notamment l'ensemble des opérations suivantes :

- la prospection de la clientèle ;
- l'établissement et la passation des engagements de publicité souscrits par les annonceurs ;
- l'établissement des tarifs ;
- l'exécution des engagements : notamment fabrication, pose, entretien, dépose de la publicité ;
- la maintenance et l'entretien préventif et curatif des supports publicitaires mis à disposition ;
- la définition, la réalisation et la mise en place de nouveaux supports publicitaires après accord de

TISSEO Voyageurs

- le suivi et la transmission des informations, reportings auprès de Tisséo

3-2 – Périmètre

Périmètre du lot n°1 : Exploitation des espaces publicitaires matériels roulants

Le contrat a pour objet de confier au concessionnaire l'exploitation du service de régie publicitaire sur les matériels roulants bus et tramway.

Ce lot comprend l'exploitation des supports publicitaires sur les bus, les rames de tramway ainsi que la réalisation d'opérations événementielles sur le périmètre bus, parcs relais bus et tramway (stations du tram, parc-relais tramway...).

Pour le périmètre bus, la concession concerne les bus exploités par TISSEO Voyageurs et les bus exploités par les sous-traitants transports.

Concernant nos véhicules, le parc comprend les projets de réformes et d'achats selon les perspectives suivantes :

Type de bus	Période initiale					Reconductions	
	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Bus articulés	240	239	219	219	219	219	219
Bus standards	247	247	229	229	229	229	229
Total	487	486	448	448	448	448	448

Le concessionnaire exploite différents types de supports en fonction du véhicule (avant, flancs, arrière standard, arrière Capitale ou arrière Métropole).

En 2025, sous traitance comprise, le nombre de cadres exploitables étaient le suivant :

- Avant : 512
- Flancs gauche et droit : 1 244
- Arrière standard : 444
- Arrière Capitale : 104
- Arrière Métropole : 85

Pour le périmètre tramway, la concession concerne :

- 5 rames de tramway qui pourront avoir les vitres adhésivées (cf. annexe Adhésivage Tram) ;
- la réalisation d'opérations événementielles sur le périmètre tramway (stations du tram, parc-relais tramway...) sous réserve de validation par TISSEO Voyageurs.

Pour le lot n°1, le chiffres d'affaires estimé sur la période 2027/2033 est de 16 millions d'euros. Les recettes ont été estimées à 9.5 millions d'euros sur la période.

Périmètre du lot n°2 : Exploitation des espaces publicitaires du périmètre métro

Ce lot comprend l'exploitation des supports publicitaires équipant le métro de Toulouse ainsi que la réalisation d'opérations publicitaires hors media dans l'enceinte du métro.

Ce périmètre comprend :

- L'exploitation des supports publicitaires équipant le métro de Toulouse : Le parc de panneaux publicitaires sur l'ensemble du périmètre métro (ligne A & B). Le concessionnaire pourra proposer, sous réserve de l'accord de Tisséo, une extension du périmètre (Parcs-Relais ou P+R, pôles d'échanges

Le parc actuel comprend 315 supports papier (dont 244 fixes et 71 déroulants) et 95 écrans numériques.

- La réalisation d'opérations publicitaires hors média dans l'enceinte du métro :
 - la commercialisation de divers espaces métro par habillage/adhésivage. Les espaces utilisés sont notamment les portes de secours des façades de quai, les escaliers mécaniques, les couloirs d'accès, les parvis des gares d'échange...
 - la commercialisation des zones d'animation pour des opérations événementielles. Des zones sont déjà identifiées et définies. Le concessionnaire pourra faire de

Accusé de réception en préfecture
001520987126-20260702-RESD0137-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Pour le lot n°2, le chiffres d'affaires estimé sur la période 2027/2033 est de 19 millions d'euros.
Les recettes ont été estimées à 10 millions d'euros sur la période.

3-3 – Dispositions du contrat

Durée

La durée de l'exploitation du service est fixée à 5 ans et court à compter du 01/01/2027.

Le contrat pourra être reconduit 2 fois pour des périodes de 1 an.

Moyens affectés à l'exploitation et investissements :

Pour l'exploitation du service de régie publicitaire, des moyens et notamment les supports existants seront remis par TISSEO Voyageurs au concessionnaire sans transfert de propriété à son profit.

Le concessionnaire pourra réaliser les investissements qu'il juge nécessaires à l'exploitation. L'ensemble des investissements relatifs à la modernisation et au développement des supports de l'offre média ou hors media est à la charge du concessionnaire.

Les attentes et objectifs de TISSEO Voyageurs :

Le contrat de concession définit les attentes et objectifs suivants :

- le respect des valeurs propres à TISSEO

Le réseau TISSEO connaît une fréquentation croissante et se caractérise par une image de marque forte fondée sur la performance, la rapidité, la propreté, la sécurité, les valeurs du développement durable. A travers ses campagnes, le concessionnaire devra développer les recettes publicitaires, tout en respectant les valeurs propres à TISSEO.

- le respect des contraintes sécuritaires

TISSEO Voyageurs s'est doté d'une Politique de sécurité. Cette politique est annexée au présent contrat et le concessionnaire doit impérativement s'y conformer dans le cadre de l'exécution du contrat.

Le concessionnaire est donc tenu de prendre, dans le cadre de l'exécution du contrat, toutes les mesures propres à assurer la sécurité de son personnel ainsi que des personnels mis à sa disposition, du public et des installations concernées par les prestations dont il a la charge.

- la politique commerciale pour un développement du chiffre d'affaires

TISSEO Voyageurs attend du concessionnaire une politique commerciale structurée permettant de développer sur le long terme le chiffre d'affaires en commercialisant de manière optimale les supports publicitaires mis à disposition par TISSEO Voyageurs et en développant de nouveaux supports ou des opérations publicitaires hors media.

- les évolutions techniques

Il est attendu du concessionnaire qu'il soit force de proposition, sur toute la durée de la concession, également d'un point de vue technique.

La liste ci-dessous est non exhaustive :

- proposition de nouveaux processus d'encollage, de pose des affiches, plus sûrs, plus économiques, plus écologiques... ;

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

- proposition pour le hors média de nouveaux supports permettant de faciliter la pose, de limiter les immobilisations de matériels roulants et de faire baisser les frais techniques ;
- proposition de nouveaux adhésifs moins agressifs pour les peintures...

- le service aux voyageurs

Les Pôles d'échanges multimodaux (ARENES, BORDEROUGE, MARENGO...) et nœuds principaux du réseau (JAURES...) sont des sites à fort enjeu pour TISSEO Voyageurs. Dans ce cadre, une attente importante est portée sur la qualité du service aux Voyageurs. A ce titre, il est attendu du concessionnaire une participation active sur ces sujets.

- la valorisation du Patrimoine

TISSEO Voyageurs attend du concessionnaire un respect de l'intégrité des stations de métro, et leur conception architecturale et leurs œuvres d'art du réseau. Les supports que propose le concessionnaire doivent s'intégrer dans cet univers et former un tout harmonieux.

A ce titre, TISSEO Voyageurs est particulièrement vigilant sur la propreté et l'état de ses supports, ainsi qu'à la qualité de la pose.

Plus globalement, la démarche du concessionnaire, dans son ensemble, a pour objectif de valoriser le Patrimoine, notamment culturel & architectural, existant et celui à construire.

- Engagements environnementaux

Le concessionnaire aura une attention particulière pour répondre à des préoccupations écologiques tout au long du contrat et à des performances techniques afin de réduire les impacts sur l'environnement.

Une attention particulière doit être apportée à :

- l'éco-conception des dispositifs d'affichage publicitaires ainsi qu'à leur cycle de vie.
- L'insertion harmonieuse des dispositifs dans leur environnement notamment au regard de l'esthétique, de la qualité des matériaux utilisés...

Développement de nouveaux supports :

Le concessionnaire pourra proposer l'installation de nouveaux supports publicitaires à TISSEO Voyageurs. TISSEO Voyageurs se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser ces propositions.

Risque du concessionnaire :

Le concessionnaire assume l'intégralité des risques liés à l'exploitation et ne pourra obtenir pour quelque motif que ce soit le versement d'un prix, complément de prix, indemnité ni exiger une modification des conditions d'exploitation en cas d'évolution des conditions économiques, quelle qu'en soit la cause, sauf cas prévus au contrat.

Régime financier :

La rémunération du concessionnaire est constituée par les ressources que lui procure l'exploitation de la concession et notamment par la vente des espaces publicitaires auprès d'annonceurs, la réalisation d'opérations hors média et toute autre prestation prévue au présent contrat de concession.

En contrepartie de l'utilisation du domaine public ou de l'utilisation d'aménagements et d'équipements mis à disposition par TISSEO Voyageurs et pour permettre le contrôle de la concession, le concessionnaire verse à TISSEO Voyageurs des redevances de participation définies ci-après.

Accusé de réception en préfecture 031-520807876-20260702-RESOL-2-7-CA-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026

Le concessionnaire s'engage sur un taux de redevance annuelle et sur un montant de redevance minimale garantie (RMG). Lorsque le montant de la redevance variable est inférieur au montant de la RMG, c'est la RMG qui est applicable.

Redevance annuelle

Le concessionnaire verse à TISSEO Voyageurs une redevance annuelle calculée comme suit :

- Pour les opérations média & le numérique: par un pourcentage de la recette réalisée par le concessionnaire au titre de la commercialisation des espaces publicitaires, qui devra inclure l'ensemble des frais techniques facturés aux annonceurs.
- Pour les opérations hors media : par un pourcentage de la recette réalisée par le concessionnaire au titre de la commercialisation des espaces publicitaires diminuée des frais techniques facturés aux annonceurs et/ou agences lorsque la loi le permet.

Par recette, on entend le montant net hors taxes facturé par le concessionnaire aux annonceurs et/ou agences lorsque la loi le permet sur les emplacements concédés.

Les taux de redevance annuelle sont fermes pour la durée de la concession.

Redevance minimale garantie (RMG)

Le concessionnaire s'engage à garantir à TISSEO Voyageurs une redevance minimale annuelle. Celle-ci pourra être actualisée par avenant en cas de variation du périmètre au-delà des limites définies par le contrat.

Paiement des redevances

Le paiement à TISSEO Voyageurs de la redevance annuelle due par le concessionnaire sera effectué de la manière suivante :

- TISSEO Voyageurs facturera au concessionnaire, trimestriellement à terme échu, le quart du montant de la redevance minimale garantie prévue au contrat
- En fin d'exercice, des arrêtés de compte des recettes réelles seront établis par le concessionnaire et communiqués à TISSEO.
- L'arrêté de compte définitif de fin d'exercice devra être communiqué à TISSEO Voyageurs au plus tard le 20 janvier de l'année suivante.
- En cas de solde positif de la redevance annuelle due par rapport à la redevance minimale garantie, TISSEO Voyageurs facturera au concessionnaire ce solde. Le solde devra être versé au plus tard le 15 février

Réservations des supports pour des campagnes TISSEO

Réseau d'affichage (Lot 1 & 2)

Le concessionnaire réserve à TISSEO Voyageurs la disponibilité des supports publicitaires à raison de 4 (quatre) campagnes par an pour le métro et 16 (seize) pour le bus. Ces opérations sont effectuées à titre gratuit, les frais techniques de pose et dépose sont à la charge du concessionnaire, TISSEO Voyageurs fournissant le matériel publicitaire (affiches).

Hors média / adhésivage (Lot 1 & 2)

TISSEO Voyageurs se réserve également le droit de mettre en place des campagnes d'adhésivage dans la limite de 10 (dix) campagnes par an pour le métro et 6 (six) campagnes pour le bus. Une campagne tramway sera dédiée à TISSEO Voyageurs. Les thèmes de ces campagnes porteront sur l'univers de la

Approuvé par le conseil d'administration de la CA-DE
031-520887076-20260702-RESOL-27-CA-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

mobilité, des transports, des partenariats avec des personnes autres que des clients ou prospects du concessionnaire et des axes de communication de Tisséo.

Numérique / Digital (lot 2)

Le concessionnaire réserve à TISSEO Voyageurs la disponibilité d'un cycle d'affichage sur tous les panneaux numériques à raison de 20 (vingt) campagnes par an. Dans la mesure où tous les cycles ne sont pas vendus, une campagne TISSEO Voyageurs pourra être affichée.

Afin de ne pas laisser de supports vides en cas d'invendus, TISSEO Voyageurs peut proposer des affiches sous tous les formats ainsi que des vidéos pour les supports digitaux, sur des campagnes régulières (ex : Clubéo...).

Contrôle de TISSEO Voyageurs :

TISSEO Voyageurs conserve un droit de contrôle sur l'exécution du service avec notamment :

- un droit de contrôle permanent sur les conditions techniques et financières d'exécution de la concession
- un droit d'information sur la gestion du service concédé
- la possibilité d'avoir communication de tous les documents et renseignements administratifs, techniques et financiers liés à l'exécution de la concession
- le pouvoir de prendre toutes les mesures prévues par le présent contrat lorsque le concessionnaire ne se conforme pas aux obligations stipulées à sa charge.

TISSEO Voyageurs se réserve expressément le droit d'interdire ou de refuser à tout moment la pose ou le maintien de toute publicité litigieuse.

La publicité ne doit pas porter atteinte aux convenances, aux mœurs, à la morale, à la dignité des personnes, à l'ordre public ainsi qu'aux intérêts légitimes de TISSEO. La publicité ne doit pas revêtir un caractère religieux, confessionnel, sexuel ou politique ni contenir de message à caractère discriminatoire ou sexiste.

Les publicités incitant au non-usage des transports en commun sont proscrites. Les publicités pour d'autres moyens de déplacement que les transports en commun sont autorisées.

Les publicités susceptibles de porter atteinte aux intérêts ou à l'image de Tisséo Voyageurs, Tisséo Collectivités, Tisséo Ingénierie, aux collectivités constitutives de Tisséo Collectivités, ou pouvant les dévaloriser, ne sauraient être acceptées.